

# Avis public de révision de la liste électorale

Date du scrutin : 2 novembre 2025

## Municipalité régionale de comté (MRC) les Basques

Par cet avis public, Philippe Massé, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la MRC.

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la MRC le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter pour le préfet, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
  - vous avez 18 ans accomplis.
  - vous avez la citoyenneté canadienne;
  - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
  - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.
  - De plus, le 2 novembre 2025, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
    - Avoir votre domicile sur le territoire de la MRC et, depuis au moins six mois, au Québec.
    - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la MRC.

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la MRC et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.
4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans une municipalité locale du territoire de la MRC, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision de cette municipalité. Vous devez consulter l'avis public de révision de cette municipalité pour connaître les modalités de la révision.
5. Si vous êtes une électrice ou un électeur non-domicilié sur un territoire non organisé de la MRC, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection, à l'adresse indiqués ci-dessous, au plus tard le 15 octobre 2025 à 16h00.
6. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur un territoire non organisé de la MRC doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

7. Vous pouvez joindre le président d'élection ou sa secrétaire d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

**Président d'élection**

Adresse : 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0

Téléphone : 418 851-3206, poste 3112

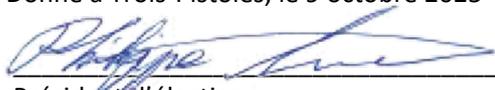
**Secrétaire d'élection**

Adresse : 400-2, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles (Québec) G0L 4K0

Téléphone : 418 851-3206, poste 3117

**Signature**

Donné à Trois-Pistoles, le 9 octobre 2025



---

Président d'élection